



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 12 du 02 Novembre 2022

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 05 & 06 NOVEMBRE 2022

- SERGENT Cyrille (07.70.15.24.71). Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

PROMOTION ABRITE-ASSISTANT AGRÉE LIGUE

La Commission Départementale en Arbitrage a décidé de promouvoir Monsieur Antoine ASTIER en tant qu'Arbitre-Assistant Agrée Ligue à la place de Monsieur Guillaume GRASSET, suite à la décision de ce dernier et qui sera classé dans la catégorie Arbitre-Assistant District.

RAPPEL DU TEMPS DES RENCONTRES « FÉMININES A 11 » & « U 18 »

Nous vous rappelons que le temps réglementaire des rencontres des Féminines à 11 Adultes et les rencontres des U18 est de **90' (2 X 45')**.

REUNIONS TECHNIQUES (FACULTATIVES)

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, 3 réunions techniques sont prévues en novembre 2022 :

- **Le lundi 07 novembre 2022 à St Jean Le Centenier (07) Salle halte découverte de 19h30 à 21h30.**
- **Le mardi 08 novembre 2022 à Sarras (07) salle du stade de foot de 19h30 à 21h30.**
- **Le samedi 26 novembre 2022 au Siège du District -07) de 09h30 à 11h30.**

Ce sont des réunions d'ordre technique et ne sont que facultatives.

Tous les arbitres jeunes et adultes y compris les arbitres stagiaires peuvent y assister et choisir leur date.

Attention : Ces réunions sont réservées uniquement aux Arbitres, Observateurs et Tuteurs.

TOUTE PRÉSENCE SERA CREDITÉE D'UN BONUS DE 3 POINTS SUR VOTRE CLASSEMENT.

« INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant**, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

ATTENTION MERCI DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

« RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, que vos rapports doivent être fait **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou que à un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2022

- Lundi 7 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée) Lieu à définir

- Mardi 8 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée) Lieu à définir

- Samedi 26 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée) Au Siège du District

DECEMBRE 2022

- Samedi 17 décembre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2023

- Samedi 21 janvier :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDÉPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 50€60 correspondant à :

- La cotisation arbitre qui s'élève à 40€00.
- Le guide pratique interactif, d'un montant de 10€60.

A ce sujet, un mail a été envoyé à tous les arbitres indépendants concernés.

Par conséquent, la commission départementale de l'arbitrage demande aux intéressés de régler ce montant (chèque à l'ordre du D.D.A. de Football) **avant le lundi 31 octobre 2022, délai de rigueur.**

Liste des arbitres indépendants :

- AMARA Mohsen
- ASTIER Antoine
- DJERIDI Idriss
- GUILLARD Sébastien
- MLYNARCZYK Adrien

COURRIERS DES ARBITRES

- **COISSARD Stéphane** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 08/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **WEBER Stéphane** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 06/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **SOUMAILA Soilihi** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- **GRASSET Guillaume** : Courriel nous informant de son désir d'être rétrogradé en tant qu' Arbitre-Assistant de District. Lu et noté.
- **GALOYAN Youri** : Courriel nous adressant son Attestation de Travail justifiant son absence du 30/10/2022. Lu et noté.
- **GRASSI Mathieu** : Courriel nous adressant son Rapport de sa rencontre Seniors D5 du 30/10/2022. Lu et noté.

INFORMATION AUX CLUBS « ARRETES MUNICIPAUX OU ANNULATION DE RENCONTRE »

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à l'attention de tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal ou que la rencontre n'a pas lieu, quel que soit la raison, veuillez prévenir l'arbitre par téléphone ou appeler la permanence arbitrale du week-end si celui-ci n'est pas joignable. **Mais en aucun cas le prévenir par SMS ou par mail.**

LIVRE « LE FOOTBALL ET SES REGLES » - GUIDE DE L'ARBITRAGE

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » et le Guide de l'Arbitrage édition 2022/2023 sont disponibles.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : r.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre « le Football et ses règles » est fixé à 28€.

Le montant du Guide de l'Arbitrage est fixé à 10€.

Pour le règlement, 3 possibilités :

Chèque à établir à l'ordre du DDA de Football,

- Espèces,
- Club d'appartenance à imputer (accord préalable).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT